Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260807-20260707-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 8 — Votants: 10 — Absents: 1	**Séance du 7 août 2026** L'an deux mil vingt-six, le sept du mois d'août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 28/07/2026 Date d'affichage de la délibération : 13/08/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET. **Elu ayant donné pouvoir :** André DAZY pouvoir à Françoise LESTRAT et Justine PEPIN pouvoir à Anaïs DIDELLE **Absent :** Alex GERBIER **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER

Délibération n°2026-07-07 : Tarifs randonneurs pour les gîtes communaux

En 2023 le conseil municipal avait délibéré pour revoir les tarifs des nuitées dans les gîtes en fonction du nombre de nuitées successives. La DDFIP ayant pointé les incohérences de ces tarifs, un tarif unique est maintenant appliqué, ne prenant pas en compte cette délibération. Il convient cependant d'avoir une délibération conforme aux tarifs pratiqués. Le tarif pratiqué actuellement est de 25€ par nuit et par personne en période estival et 35€ en période hivernale, sans la taxe de séjour qui s'élève actuellement à 0.88€ par adulte et par nuit (gratuit pour les enfants).

Considérant les incohérence de la délibération 2023 06 30 06,
Considérant les tarifs appliqués actuellement,
Le maire propose de redéfinir les tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le tarif des nuitées dans les gîtes comme suit :
  - 26 € taxe de séjour comprise pour les adultes en période estivale (du 1er avril au 30 septembre)
  - 35 € taxe de séjour comprise pour les adultes en période hivernale (du 1er octobre au 31 mars)
  - 15€ pour les enfants de plus de 3 ans en toutes saisons
  - Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans

Vote : 10 voix pour – adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

Le Maire,
Vincent BRAND

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Acte rendu exécutoire le 13 août 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 13 août 2026